



viol-secours

# VIOL-SECOURS

## RAPPORT D'ACTIVITE 2011



**VIOL-SECOURS**  
Place des Charmilles 3  
CH-1203 Genève  
022/345 20 20  
info@viol-secours.ch  
www.viol-secours.ch

## Le mot de la présidente

L'année 2011 marque un tournant politique décisif du devenir de Viol-Secours, soucieuse de poursuivre sa mission de prévention et de lutte contre les violences sexuelles envers les femmes. La cohérence de notre action allie éthique professionnelle, militantisme et affirmation de soi. L'analyse des violences sexistes avec une perspective de genre a acquis une valeur d'expertise. Les options choisies en concertation nous ont conduites au retrait du réseau femmes conjoint à celui du RAP, fin 2011. Le risque de perte identitaire au sein d'une organisation mammoth nécessite de redéfinir nos priorités essentielles afin de pérenniser notre « action réflexion-action » à partir de notre expérience professionnelle acquise au cours de plus d'un quart de siècle au sein du tissu social et associatif genevois et romand.

Au nom de Viol-Secours, nous réitérons nos vifs remerciements à l'ensemble de nos partenaires sociaux, politiques, publics et privés pour leur soutien à la poursuite de notre action auprès des femmes aux prises avec les violences sexuelles et les violences de genre.

Un grand Merci à l'équipe responsable cogestionnaire et aux employées administratives, d'assumer l'ensemble des tâches inhérentes à leur mission, en collaboration avec les membres du comité.

Pour le comité, la présidente Brigitte BUCHERER BAUD

## Mission

Les activités de Viol-Secours se déploient sur deux axes complémentaires : d'une part, l'aide directe aux femmes à partir de 16 ans qui ont vécu des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, et à leurs proches ; d'autre part, la réalisation de projets de prévention ponctuels ou à long terme et la diffusion de l'expertise en matière de violences sexuelles.

## Sommaire

Mission .....	2
14 juin 2011 .....	3
Accueil et soutien des femmes ayant vécu des violences sexuelles .....	5
Prévention .....	10
Interventions .....	15
Contacts avec les medias.....	16
Nos engagements réguliers.....	17
Vie de l'association.....	19
Perspectives 2012.....	20
Remerciements .....	21
Comptes .....	23

## 14 juin 2011

Le 14 juin 1991, un demi-million de femmes se mobilisaient en Suisse, afin de protester contre le peu de changements obtenus 10 ans après l'introduction d'un article sur l'égalité dans la Constitution fédérale. Le 14 juin 2011, 20 ans après cette grève historique, 30 ans après l'article constitutionnel et 15 ans après la Loi sur l'égalité, une nouvelle mobilisation s'est organisée à l'initiative de divers collectifs, syndicats et associations.

Parmi les revendications, celle de l'élimination des violences faites aux femmes a trouvé un écho particulier à Genève grâce au collectif de préparation du 14 juin. Dénoncer la spécificité des violences faites aux femmes, sans les noyer dans d'autres types de violences a été une priorité.

Viol-Secours, qui a collaboré avec le collectif, a participé aux différentes actions de la journée. L'association a organisé une action collective à 14h06 devant le Palais de Justice de Genève. Sifflets, banderoles « Violences sexuelles : STOP aux jugements sexistes ! » et tracts de Viol-Secours, le rassemblement a réuni militant·e·s et interpellant passant·e·s et professionnel·le·s se rendant au Palais de Justice.

La banderole préparée par Viol-Secours a ensuite poursuivi son chemin dans les foules de la manifestation, pour un itinéraire allant de la rue piétonne du Mont-Blanc au Parc des Bastions.

Enfin, lors de la soirée festive au Parc des Bastions, nous avons profité de l'estrade offerte par le spectacle Tabou pour partager nos préoccupations sur le contexte actuel. Nous reproduisons ci-dessous une partie du discours :

« (...) Tabou est un outil précieux, car la lutte contre les violences sexistes et sexuelles demeure indispensable. Les diverses formes de violences sexuelles non seulement continuent, mais s'adaptent aux changements de discours et de fait et nous devons rester vigilant·e·s. Les discours qui nient ou minimisent les violences faites aux femmes, peuvent être, comme on l'a vu récemment, dans la droite ligne des discours sexistes habituels ou peuvent se présenter sous une forme beaucoup plus pernicieuse, à savoir celle de l'égalité. Les violences faites aux femmes sont systématiquement comparées depuis quelques années aux violences faites aux hommes, elles sont mises au même niveau et sont souvent noyées dans le terme global de violences domestiques. On met volontiers en avant une analyse inter-individuelle appuyée et légitimée par les discours dominants et on passe outre l'analyse féministe en oubliant que c'est elle qui a visibilisé et qui a expliqué ce phénomène. Or, s'il est indéniable que des hommes vivent des violences qui par ailleurs doivent être prises en considération, l'écrasante majorité des personnes qui vivent des violences actuellement sont encore des femmes. Et cette violence qui est un moyen d'exercer et d'asseoir son pouvoir, est très majoritairement commise par des personnes de sexe masculin, que ce soit le père, l'oncle, l'enseignant, le patron, le médecin ou le conjoint. Autrement dit, pour comprendre ce phénomène nous ne pouvons pas ignorer que la majorité des personnes victimes fait partie d'un groupe structurellement dominé et que la majorité des agresseurs fait partie d'un groupe structurellement dominant.

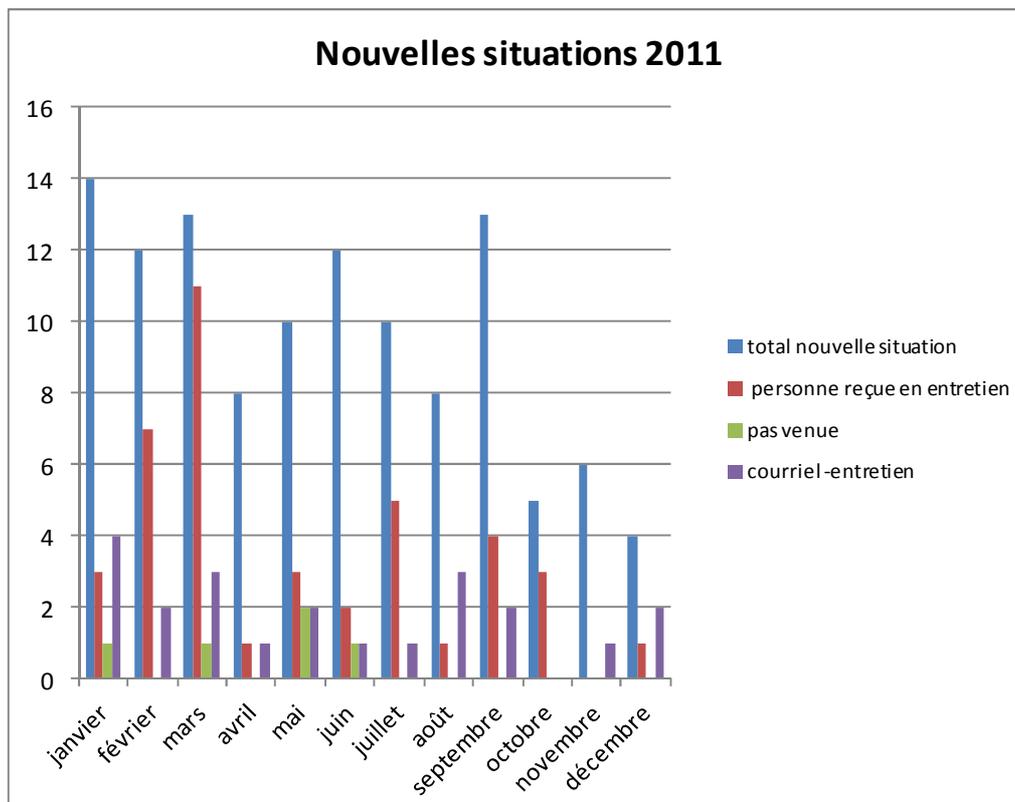
Ne pas prendre en considération ce fait et rendre les choses symétriques, c'est nier l'existence du système patriarcal. On ne peut comprendre et lutter contre les violences faites aux femmes que si on cerne le système de domination qui les produit comme le montre le spectacle qui va suivre. Nous insistons lourdement là-dessus, car nous assistons en Suisse à une montée des mouvements masculinistes, qui soit de manière explicite soit de manière souterraine et souvent sous couvert d'égalité (symétriser les violences, groupes d'hommes qui se présentent également comme victimes sans remettre en question les privilèges que leur confère leur statut, mouvements des droits des pères etc.), mettent en péril les acquis du féminisme, perpétuent les violences faites aux femmes et donc le patriarcat. (...) »



## Accueil et soutien des femmes ayant vécu des violences sexuelles

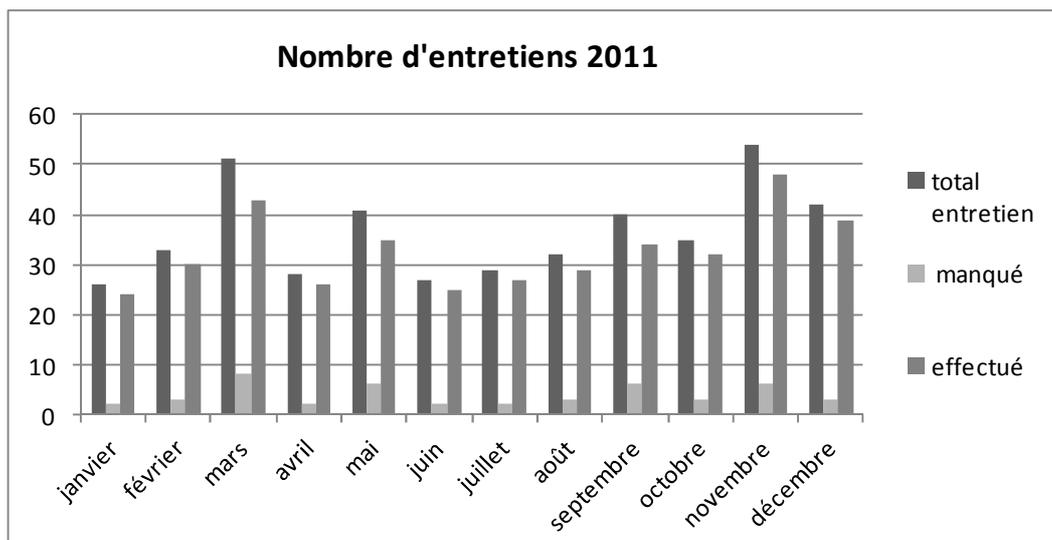
### Soutien individuel

En 2011, 115 personnes (129 en 2010) sont entrées en contact avec nous pour la première fois (79 femmes et 36 proches (respectivement 73 et 56 en 2010)). Sur l'ensemble des ces nouvelles situations, 44 (38 femmes et 6 proches) sont venues pour un ou plusieurs entretiens. 22 personnes ont bénéficié d'une interaction par courriel avec un contenu quasi équivalent à celui qui peut être échangé lors d'un entretien en face à face. 26 femmes ayant pris contact en 2010 ou précédemment ont continué un suivi à Viol-Secours en 2011. Ne pouvant faire face à de nouvelles demandes, nous avons malheureusement été contraintes de décider d'un moratoire en fin d'année sur les nouvelles situations téléphoniques.

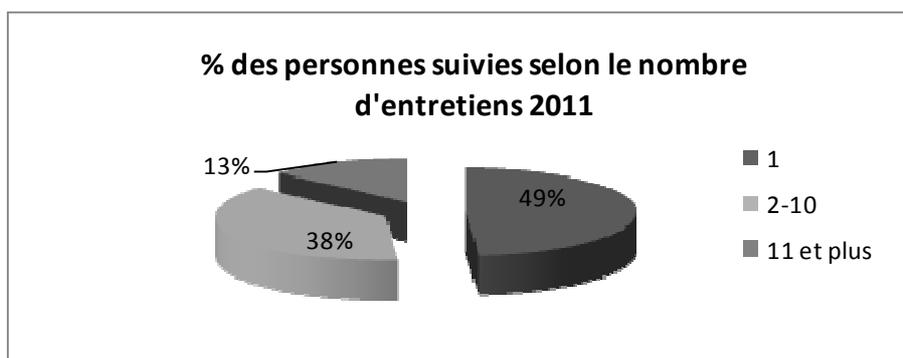


Les co-responsables psychosociales ainsi que la psychomotricienne stagiaire ont effectué 392 entretiens, dont 19 avec des proches. En 2010, ce nombre était de 279. Cette augmentation témoigne une fois de plus de l'impossibilité de tout faire avec 2.1 postes de travail. De ce fait, cette année, contrairement à 2010 et 2009, l'investissement dans les projets de prévention et les interventions a dû être diminué.

La répartition irrégulière des entretiens selon les mois est visible ci-dessous :



Se confronter à un vécu d'agression n'est pas simple et demande un grand courage. Les premiers entretiens manqués ne sont qu'au nombre de 5. Il arrive que même lorsque le processus est entamé, se déplacer pour venir à un entretien ne soit momentanément pas réalisable. A cela s'ajoutent des difficultés de mémoire ou de la confusion, qui entraînent l'oubli du rendez-vous. Le nombre d'entretiens manqués, c'est-à-dire les entretiens où la personne soit ne vient pas, soit décommande moins de 24h à l'avance, semble se stabiliser après avoir diminué trois années consécutives : 98 en 2007, 58 en 2008, 45 en 2009, 47 en 2010 et 46 en 2011. En revanche, le pourcentage que ceux-ci représentent par rapport aux total des entretiens diminue, vu l'augmentation du nombre d'entretiens effectués : 10.5% du total des entretiens en 2011 et 14.4 % en 2010.



Les pourcentages de personnes suivies selon le nombre d'entretiens se modifient légèrement si nous regardons trois années consécutives. Le nombre d'entretien unique passe de 37% en 2009 à 39% en 2010 et à 49% en 2011. Les suivis à moyen terme de 46% en 2009 à 50% en 2010 et à 38% en 2011, et les suivis à long terme de 17% en 2009 à 11% en 2010 et à 13% en 2011. En 2010, nous avons avancé l'explication suivante : « Cette évolution est peut-être liée à l'augmentation des nouvelles situations qui prennent contact et demandent des informations mais qui ne souhaitent pas un suivi psychosocial ». Pour celles qui entament un travail de reconstruction, un long suivi est souvent nécessaire. L'explication que nous avons avancée en 2010 n'est pas confirmée en 2011.

En effet, 28 % des personnes venues une seule fois avaient bénéficié d'un suivi à Viol-Secours les années précédentes, alors qu'elles étaient seulement 4% en 2010 mais un tiers en 2009. En 2011, 28% des femmes reçues plusieurs fois en entretien ont commencé leur suivi avant 2011 contre 45% en 2010.

Lorsque la demande de soutien et/ou d'information vient des proches, les suivis sont généralement de courte durée. En effet, les proches ont besoin d'informations ponctuelles et d'explications sur les violences sexuelles, afin de mieux comprendre et réagir de manière adéquate face à la personne qui est touchée. Il arrive également que les proches viennent se renseigner sur nos prestations et notre mode d'accueil, puis encouragent la femme concernée à franchir le pas.

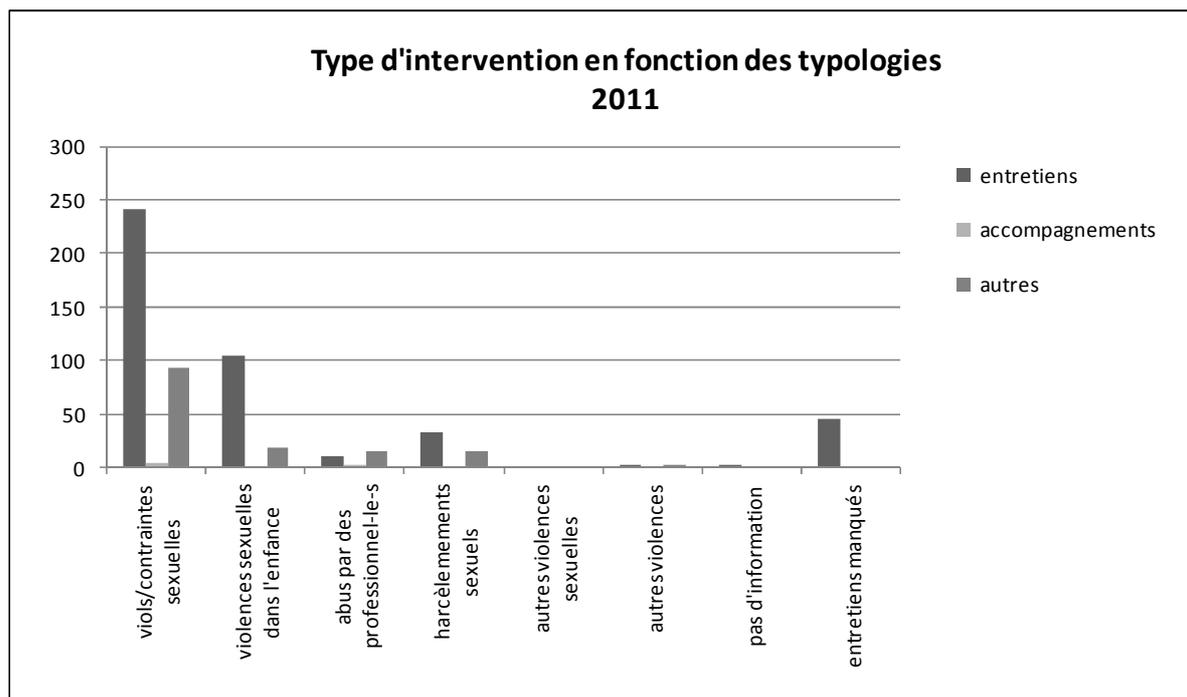
Comme illustré par le graphique ci-dessous, et comme les années précédentes, les entretiens psychosociaux avec les femmes, tous types de violences confondus, ont représenté l'activité principale. Les co-responsables psychosociales de l'association maintiennent la richesse et la spécificité d'un suivi adapté aux personnes ayant vécu des violences sexuelles en recourant selon le besoin à des entretiens verbaux, corporels et/ou d'expression créatrice. Depuis septembre 2011, les femmes peuvent également bénéficier d'entretiens psychomoteurs. La typologie la plus représentée reste les viols et les contraintes sexuelles qui représentent plus de 60% des entretiens (40% en 2010). La proportion des entretiens pour des violences sexuelles dans l'enfance se maintient proche des 30%. Globalement, le nombre d'entretiens effectué a nettement augmenté. Il se monte à 392 en 2011, ce qui représente un tiers de plus qu'en 2010.

#### **Suivi et accompagnement en psychomotricité**

La psychomotricité est une approche corporelle qui s'intéresse aux interactions entre les fonctions physiques, mentales et affectives. Elle explore les possibilités de mobiliser les ressources individuelles à travers l'expérience corporelle.

À Viol-Secours, nous offrons la possibilité d'aller à la rencontre de son corps à travers l'approche psychomotrice, selon les besoins et les demandes des femmes. Un travail sur le renforcement de la confiance en soi et de l'estime en soi, des expériences autour des émotions et de leur expression et l'acquisition d'outils liés à la relaxation sont des exemples d'objectifs poursuivis dans les suivis psychomoteurs individuels.

Le nombre d'autres démarches, notamment la rédaction de lettres, d'attestations et/ou le travail en réseau pour des femmes que nous recevons, a cessé d'augmenter et a même légèrement diminué. Les situations restent complexes et nécessitent un travail de réseau multidisciplinaire.



Les accompagnements concernaient principalement les démarches juridiques au niveau pénal pour des situations de viols/contraintes sexuelles, les démarches entreprises auprès d'employeurs à propos de situations de harcèlement sexuel et les abus par des professionnels. Leur nombre relativement stable les dernières années a considérablement chuté en 2011 (7 en 2011, 17 en 2010, 20 en 2009, 27 en 2008, 21 pour 2007). Nous constatons que les femmes hésitent toujours à porter plainte, car cela représente une nouvelle intrusion dans leur intimité ; sans oublier que la procédure est longue, pénible et que l'issue reste incertaine. L'affaire DSK et les commentaires déplacés tant sur l'acte que sur la victime n'encouragent nullement les femmes à dénoncer les violences sexuelles. Un autre facteur explique également cette diminution des accompagnements qu'ils soient d'ordre juridique, médical ou social : l'équipe n'avait pas de personnel disponible en suffisance pour les effectuer et n'a malheureusement pas pu répondre à toutes les demandes.

Depuis plusieurs années, nous fournissons des chiffres qui illustrent notre travail au quotidien et classifient les demandes selon une typologie des actes et une distinction entre les personnes ayant vécu la violence et les proches. Bien qu'utiles et intéressantes, toutes ces données ne reflètent nullement le vécu de ces personnes ni celui des co-responsables psychosociales. A chaque demande sont reliées plusieurs vies, celle de la personne directement concernée et celle de tout-e-s ses proches. Les violences sexuelles ont un impact extrêmement fort et modifient la trajectoire de vie. A chaque demande, il y a d'abord une rencontre humaine avec une nouvelle personne qui cherche du soutien. Ensuite, nous élaborons ensemble le suivi le plus adéquat pour avancer dans l'intégration du vécu de violences. Généralement, ce travail implique uniquement la personne concernée.

Or, il y a aussi tout l'aspect du traitement social des violences qui laisse parfois sans voix. Oui, les lois changent, oui, il y a eu des changements et pourtant certaines applications des lois témoignent de la réticence à condamner les agresseurs. Nous souhaitons partager avec vous un extrait de jugement prononcé en 2011, qui témoigne non seulement de la méconnaissance du mécanisme des violences sexuelles, mais également de sa négation.

Dans le cadre de nos suivis, nous avons accompagné Mme N., pendant les cinq ans qu'a duré la procédure juridique relative à des contraintes sexuelles commises à son encontre par un pasteur d'une grande organisation humanitaire protestante. Celui-ci a tenté à plusieurs reprises de contraindre Mme N. à des rapports sexuels, avec le prétexte d'un bail de logement solidaire, alors que Mme N était sans statut légal. Exemple concret d'un rapport de pouvoir abusif qui instaure un climat d'emprise et de pression psychologique. Après que la Cour correctionnelle ait considéré, en 2009, ce pasteur coupable de contraintes sexuelles, ce dernier fait recours en 2010. La Cour de cassation accepte ce recours et demande à la Cour correctionnelle d'apporter des précisions sur les contraintes sexuelles que Mme N. a subies. Voici un extrait de l'arrêt rendu par la Cour correctionnelle :

*« (...) Il ne suffit pas que l'auteur exploite une relation de pouvoir, privée ou sociale, préexistante, mais il doit encore créer concrètement une situation de contrainte.*

*(...) En l'espèce, s'agissant du premier acte retenu, à savoir un attouchement des fesses de la victime, par-dessus les habits, lors d'un essayage d'un pantalon, il est préalablement observé que la Cour de cassation n'a pas remis en cause l'établissement des faits opéré par la Cour correctionnelle dans son arrêt du 20 novembre 2009. En revanche, la Cour de cassation a jugé que ce comportement n'était pas un acte d'ordre sexuel au sens de l'art. 189 (acte analogue à l'acte sexuel par usage de la menace ou de violence envers la personne, en exerçant sur elle des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister).*

*(...) En ce qui concerne le deuxième acte reproché à l'accusé, soit une main glissée sous le pantalon de la plaignante et des caresses insistantes des fesses (...). S'agissant du deuxième élément constitutif de l'infraction, à savoir l'élément de contrainte, la Cour parvient à la conclusion que les circonstances concrètes du cas d'espèce, telles qu'elles ressortent du dossier, ne permettent pas de retenir la réalisation de cette condition. **Ce comportement, certes répréhensible, n'apparaît pas revêtir l'intensité requise** par la jurisprudence pour que l'on puisse admettre une situation de pression psychique susceptible d'être qualifiée de contrainte, **l'exploitation d'une relation de pouvoir préexistante n'étant pas en soi suffisante. La réaction de la victime, qui a immédiatement protesté, montre par ailleurs que celle-ci n'était pas dans un état de détresse ou de désespoir l'empêchant de manifester sa désapprobation.** »*

La peine de l'agresseur, initialement reconnu coupable, a donc été allégée. La plainte pour contraintes sexuelles de Mme N. n'a, quant à elle, finalement pas été reconnue...après plus de cinq ans d'une bataille juridique éprouvante.

Cette décision finale de la justice provoque un profond et vif sentiment d'injustice. Cet arrêt nous laisse envisager que pour la justice, « mieux vaut ne pas réagir » face à son agresseur sexuel, au risque de ne pas pouvoir prouver la contrainte sexuelle ! Et que fait-on alors des nombreux verdicts qui libèrent les agresseurs par faute de « preuves », car il n'y aurait pas de traces « visibles » de violence ou de refus « tangible » manifesté ? C'est ainsi que bon nombre d'agresseurs se justifient et finalement gagnent leur procès ! A quand une justice moins partielle en faveur du patriarcat et plus égalitaire et respectueuse des femmes dans ses analyses ?

Nous pensons que nous pouvons être en paix avec nous-mêmes et les autres tout en ressentant de la colère par rapport à un acte, une phrase ou un jugement. N'oublions pas que la colère est une émotion déclenchée par une injustice. Intégrer un traumatisme et l'accepter comme faisant partie de son vécu ne signifie nullement se résigner face à l'injustice. Le travail psychosocial de Viol-Secours ne doit pas servir à éteindre la colère des femmes face au traitement social sexiste des violences sexuelles.

Nous remercions Mme N. d'avoir accepté que nous introduisions cet arrêt pénal dans ce rapport. Nous tenons à lui exprimer, par ces quelques lignes, la reconnaissance de son courage et de sa force, tout au long de la procédure et répondre de cette manière à son souhait que son « histoire d'injustice par la justice » soit connue en plein jour et ne tombe pas dans l'oubli des annales de la justice genevoise.

## **Prévention**

L'année 2011 a connu une combinaison d'actions de sensibilisation ciblées et de démarches préventives grand public. Outre l'impact sur les personnes concernées, ces actions ont également joué un rôle majeur dans le développement de la visibilité de l'association et de ses offres spécifiques.

Nous avons poursuivi la diffusion du spectacle de danse urbaine TABOU, formalisé l'encadrement des ateliers post-spectacles, contribué à une nouvelle création d'ateliers de danse-théâtre, tout en multipliant les interventions publiques et médiatiques.

## **Projet TABOU**

TABOU réunit une performance de danse urbaine et des ateliers post-spectacles non-mixtes. Le concept a été créé en 2007, fruit d'une collaboration entre la compagnie artistique JD'S Events et Viol-Secours, qui y apporte son expertise de terrain. Initialement mis sur pied pour les jeunes issu-e-s de la culture hip hop, puis développé en module de prévention pour les adolescent-e-s dans le cadre scolaire ou socio-éducatif, il s'adresse également aux professionnel-le-s du social et de l'éducation, aux associations, aux parents et plus largement à toute personne concernée par la problématique des violences sexistes et sexuelles.

Cette année encore, grâce à l'engagement fidèle de nos partenaires, à savoir JD'S Events et les personnes de confiance au sein des cycles d'orientation et centres de loisirs, plusieurs classes d'adolescentes et d'adolescents ont bénéficié du module de prévention TABOU. Les spectacles et ateliers 2010 avaient donné lieu à des évaluations pointues des structures post-spectacles. De nouvelles exigences ont été exprimées par Viol-Secours et ses partenaires quant à la formation spécifique des intervenant-e-s en atelier, mais également des danseuses et danseurs pour une utilisation optimale du support artistique TABOU. Ainsi, des formations spécifiques se sont déroulées en début d'année 2011.

Une nouvelle structure TABOU, toujours plus formalisée, est précieuse pour une diffusion de cet outil de prévention. Il existe désormais un « TABOU-Pack » aisément présentable aux écoles, maisons de quartiers ou autres institutions intéressées à le diffuser.

## ***Vidéo autour de TABOU***

Un film d'une dizaine de minutes a été tourné autour du spectacle TABOU. Il offre des extraits du spectacle et donne la parole aux personnes ayant participé à sa création et/ou sa diffusion. Le chorégraphe José Dos Santos présente son projet né d'une collaboration avec Viol-Secours. Les danseuses et danseurs parlent de leur rôle dans cette performance atypique et de leur engagement spécifique sur ce projet unique.

La vidéo est téléchargeable sur YouTube et peut également être visionnée sur notre site internet dans la rubrique consacrée au projet de prévention TABOU. Sa grande qualité est un atout de taille pour la promotion du spectacle et des ateliers de prévention des violences sexuelles.

### ***Festival « Au-delà des préjugés »***

Une première projection grand public du film autour de TABOU a eu lieu en janvier 2011 dans le cadre du festival « Au-delà des préjugés ». Le film a été projeté directement après la performance de danse, sur grand écran. La salle était pleine et le public très à l'écoute, tant pour la performance que pour la vidéo. La représentation a permis la sensibilisation d'un large public, composé de danseuses et danseurs, de jeunes amatrices et amateurs de hip hop, d'écoles de danse, de parents etc.

Cette année, le festival mis sur pied par José Dos Santos fêtait ses 10 ans. En 2007, c'est pour ce festival que le spectacle TABOU avait initialement été pensé. Rejouer cette performance dans ce cadre là était symboliquement très fort.

### ***Formations pour l'outil TABOU***

Au fil des années et des diverses expériences de terrain, les évaluations ont donné naissance à la création d'un module de formation autour de TABOU liant spécificité de l'outil avec les questions de violences sexuelles et de genre.

Cette formation a été donnée aux personnes internes aux cycles d'orientation et travailleuses et travailleurs sociaux hors-mur participant aux ateliers post-spectacles. Animée par une coresponsable de Viol-Secours en duo avec une intervenante socio-éducative, cette formation se voulait tant théorique que pratique, avec expérimentation de jeux de rôle.

Les danseuses et danseurs participant au spectacle TABOU ont également pu suivre une formation spécifique autour des violences sexuelles, intégrant les questions de résonance.

### ***Intervention au C.O. de Drize***

Pour la quatrième année consécutive, le module de prévention TABOU a eu lieu au cycle d'orientation de Drize. Grâce à l'engagement fidèle de la direction de l'établissement, sensible à la problématique des violences sexuelles et à la nécessité d'une prévention efficace, l'intégralité de la volée de 9<sup>e</sup> année a pu bénéficier de la performance et des ateliers post-spectacles. Le contenu des ateliers non-mixtes, réunissant des collaboratrices et collaborateurs de Viol-Secours ainsi que des responsables santé-social de l'établissement et des maisons de quartier, nous a une nouvelle fois démontré la pertinence d'une telle démarche pour les adolescentes et adolescents très touché-e-s par la problématique des violences sexuelles.

### ***Journée d'intervention et d'action pour l'égalité du 14 juin***

La performance de danse urbaine TABOU a été donnée lors de la soirée festive du 14 juin, dans le parc des Bastions. Une première en plein air sur une scène inhabituelle pour les danseuses et danseurs qui ont relevé le défi avec brio. Donner cette performance dans un tel cadre a été une belle opportunité et a connu un grand succès auprès du public.

## **Cent ans de lutte pour le suffrage féminin**

Au mois de mai, Viol-Secours a participé à l'exposition qui relatait plus de cent ans de lutte pour le suffrage féminin, organisée par l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel, en mettant à disposition des publicités sexistes commentées et sélectionnées par nos soins.

## **Ateliers de danse-théâtre**

Des ateliers de danse-théâtre ont été organisés par l'association Viol-Secours, en collaboration avec l'EPER (permanences volantes). Ce projet de prévention s'est adressé aux femmes migrantes concernées par des violences sexuelles et sexistes souvent aggravées par la double discrimination qu'elles subissent.

Ces ateliers, qui existent depuis quelques années déjà, ont pour objectif un travail de prévention autour des violences sexuelles, d'information et d'orientation dans le réseau. Par l'expression corporelle et théâtrale, ces ateliers proposent une réflexion et un dialogue entre femmes autour des violences. L'idée est d'utiliser le corps de manière à laisser émerger chez les femmes ce qu'elles ont envie d'exprimer sur cette thématique. Progressivement, les femmes mettent sur pied une performance de danse théâtre, sur un thème de leur choix, mais toujours en lien avec la problématique des violences sexuelles et sexistes imprégnées de la thématique migratoire. Ce spectacle est donné en public et offre ainsi l'occasion d'une prévention plus large, auprès des personnes assistant à cette représentation.

Cette année, les ateliers se sont déroulés avec grand succès. Douze femmes, principalement latino-américaines, y ont participé et ont créé, avec le soutien des animatrices, une performance de danse-théâtre qui a été jouée en public le 19 mars 2011, à la Maison de Quartier de Saint-Jean, dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme. Cette soirée a réuni une centaine de personnes et a donc permis une action de sensibilisation importante.

## **Formation d'animatrices d'autodéfense Fem Do Chi**

En juin 2011, 5 apprenties sur 6 ont obtenu leurs diplômes d'animatrices Fem Do chi. Cette formation de 3 ans comprenait 21 journées de 8 heures de cours théorico-pratiques, ainsi que le suivi de 5 cours externes. Elles ont également coanimé entre 15 et 18 stages Fem Do Chi.. Un stage de validation clôturait ces trois années. Depuis, elles animent à deux les stages organisés par Viol-Secours et Fem Do Chi Vaud.

Nous tenons à remercier les financeurs et financeuses pour ce projet : une fidèle donatrice, la Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet et Cie, la BCGE et la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale.

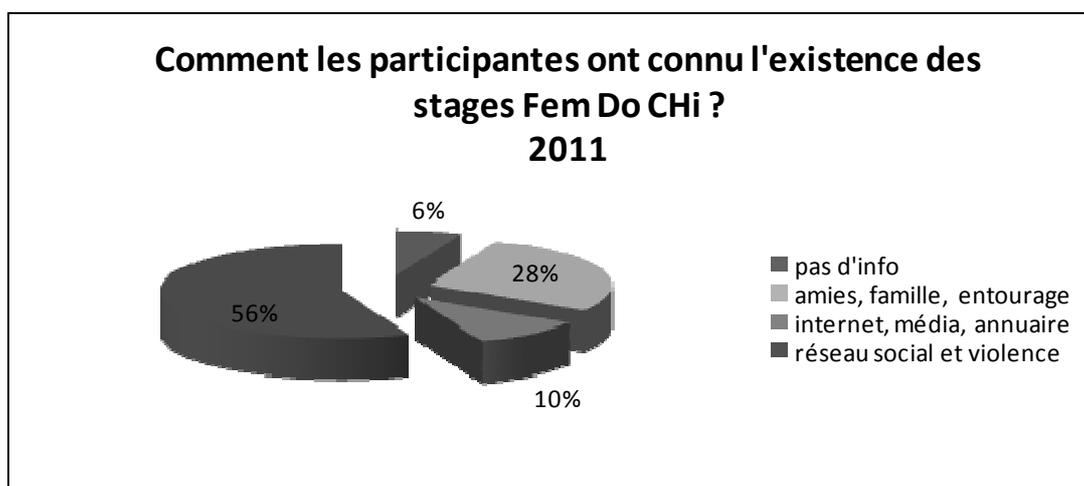
Nous adressons également nos remerciements et nos félicitations aux trois formatrices qui ont mené à bien ce projet. Elles ont fait preuve d'un engagement à toutes épreuves et de grandes compétences professionnelles que ce soit dans l'animation et la formation ou dans le domaine des violences.

Cet ambitieux projet mené sur plusieurs années illustre l'importance de perpétuer le savoir acquis par des femmes en matière de prévention des violences faites aux femmes et surtout de la sauvegarde de sa spécificité par rapport aux autres techniques de self-défense et aux autres approches de prévention. La dimension sociale doit être abordée : les violences ne sont pas uniquement des interactions entre deux personnes.

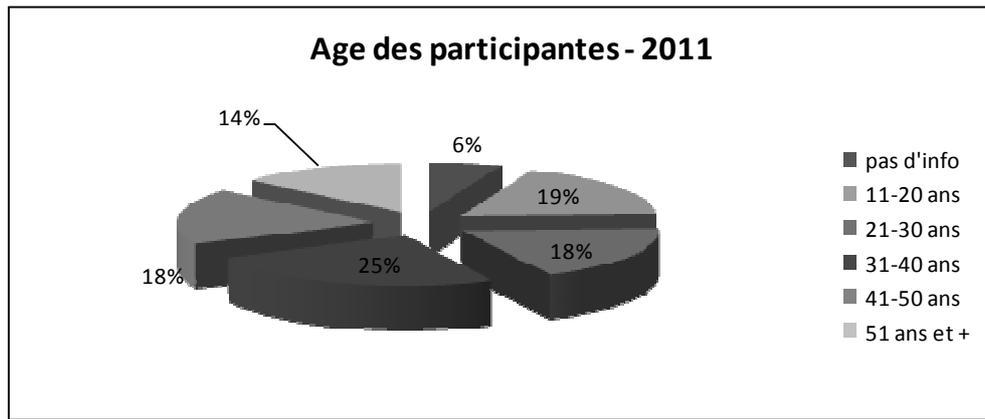
La socialisation des femmes et des hommes, les discours dominants, les mythes concernant les victimes, les agresseurs et les violences, les lois et leurs applications participent, favorisent et perpétuent les rapports de domination entre les hommes et les femmes qui légitiment l'usage de la violence.

### Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes

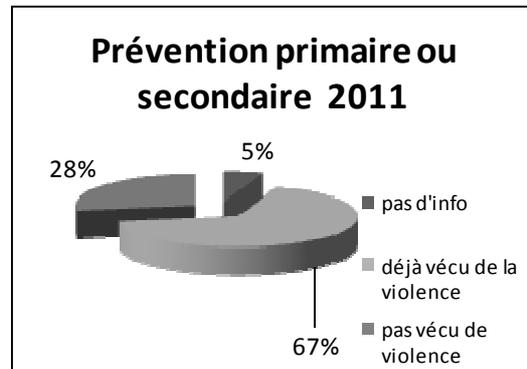
Depuis un peu plus d'un an, nous constatons que les stages sont remplis plusieurs mois à l'avance. Cette année, le nombre total de femmes et d'adolescentes ayant suivi un stage est de 157. Dans le détail cela correspond à différentes formules de stages. Cette année, 6 stages de base dès 16 ans (69 femmes), ainsi que 2 stages pour adolescentes de 12 à 15 ans (21 ados) ont été organisés par Viol-Secours, totalisant 90 participantes. Le stage d'approfondissement pour les femmes a eu lieu, contrairement à celui pour les adolescentes. Le nombre de stages mandatés est supérieur aux dernières années : 2 stages pour le personnel des HUG ont été dispensés (23 participantes), ainsi qu'un stage pour le personnel des CFF (qui n'ont pas participé aux questionnaires) et 4 stages mandatés par l'association Camarada (39 femmes). La collaboration avec Camarada est le fruit d'une des apprenties animatrices. Nous la remercions pour son investissement. En deuxième moitié d'année, nous avons, pour la première fois, proposé un deuxième stage d'approfondissement et un atelier de révision. Malheureusement, ils n'ont pas eu lieu par manque d'inscrites. Nous sommes néanmoins convaincues de la pertinence d'élargir notre offre de cours et allons poursuivre dans ce sens.



D'année en année, il y a peu de changement. Le réseau (Centre LAVI principalement) d'une part, le bouche-à-oreille d'autre part, demeurent les deux principaux moyens par lesquels les femmes prennent connaissance des stages Fem Do Chi.



Concernant l'âge des participantes, la répartition entre les tranches d'âge s'est modifiée par rapport à l'année précédente. La proportion des personnes de moins de 20 ans a diminué puisqu'elle est passée de 28% à 19%. Nous rappelons que la méthode Fem Do Chi convient à toute femme, quels que soient son âge et sa condition physique.



Les cours d'autodéfense Fem Do Chi sont proposés aux femmes (dès 16 ans), ainsi qu'aux adolescentes (12-15 ans). Ils répondent à des objectifs de prévention primaire pour les femmes et les adolescentes qui n'ont pas vécu de violences et à des objectifs de prévention secondaire pour celles qui en ont déjà vécues. Il est fondamental d'offrir aux jeunes femmes des outils de prise de conscience et de prévention de la violence, car une personne fragilisée par un vécu de violences peut parfois courir un plus grand risque d'être à nouveau agressée. Nous constatons l'importance de l'estime, de la confiance et du respect de soi, de la capacité à faire des choix et de l'autonomie dans la prévention des violences.

En remplissant un questionnaire, ce sont les participantes qui définissent si elles ont ou non vécu de la violence et, si tel est le cas, de quel type. Nous pensons que, d'une manière générale, les violences sont plutôt sous-estimées. Il est fréquent que les femmes minimisent la gravité de leur vécu en banalisant ou normalisant les actes de violences, particulièrement lorsqu'ils sont commis par un membre de la famille. Cette année tout comme en 2010, le nombre de questionnaires non remplis par des participantes a nettement diminué par rapport à 2009 et permet une meilleure comparaison avec les années précédentes, à l'exception de 2009. Nous sommes satisfaites que la proportion de questionnaires remplis par rapport au nombre de participantes soit à nouveau élevée. Cela nous permet une meilleure analyse des résultats.

En 2011, 28 % des participantes déclarent ne pas avoir vécu de la violence (34 % en 2010, 28 % en 2009 et 32% en 2008). 67 % ont coché avoir vécu de la violence (61% en 2010, 55% en 2009 et 62% en 2008). Parmi les femmes ayant répondu avoir vécu au moins l'un des trois types de violences, 72% déclarent avoir vécu de la violence psychologique (83% en 2010, 86% en 2009, 85% en 2008), 49 % de la violence physique (65% en 2010, 47% en 2009, 55% en 2008) et 32 % de la violence sexuelle (38% en 2010, 40% en 2009, 51% en 2008). Comme certaines participantes ont vécu plusieurs types de violences, les chiffres cumulés dépassent 100%. Bien qu'inférieurs aux années précédentes, ces résultats restent élevés et confirment le rôle des stages Fem Do Chi en matière de prévention secondaire. Il est essentiel que les femmes ayant vécu des violences puissent disposer d'un outil qui leur permette de reprendre confiance en elles en réalisant leur potentiel de défense et d'affirmation, afin qu'elles accèdent à une vie quotidienne sereine, sans vivre en permanence dans la crainte d'une nouvelle agression.

En dehors des chiffres, ces stages sont fréquemment des moments de grandes émotions et d'élan de solidarité. C'est l'occasion d'un partage entre femmes des moments intimes et difficiles autour de leur vécu de femme indépendamment de l'âge ou du statut socio-économique. Comprendre que l'on n'est pas seule avec ses blessures, ses émotions, ses révoltes, ses questionnements liés aux violences est essentiel. Le partage autour de ces thèmes met en lumière tout l'aspect social des violences et leur spécificité en tant que femme.

## Interventions

Dans cette partie, nous regroupons les activités ponctuelles de sensibilisation, de formation et de transmission de notre expertise. Ce travail nous donne l'occasion de faire connaître l'association, contribue aux changements de mentalité nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et participe au débat dans l'espace public.

### **Janvier**

L'association est intervenue le 28 janvier dans deux classes de jeunes filles et garçons au pair à l'école DIDAC.

### **Février**

Deux coresponsables sont intervenues au foyer La Servette. A travers des outils comme des clips vidéo sexistes ou des objets stéréotypés masculins/féminins, l'objectif était d'avoir un moment d'échange avec les jeunes femmes du foyer sur les différents rôles assignés aux hommes et aux femmes et sur les violences sexuelles qui peuvent en découler.

### **Mai**

Du 9 au 14 mai ont eu lieu les états généraux « Trente ans d'égalité, ça vous est égal ? » organisés par le Service pour la Promotion de l'Egalité Homme et Femme (SPPE) en collaboration avec le Réseau Femmes. Viol-Secours est intervenue lors de la plénière du 14 mai au Forum Meyrin, afin de rappeler l'ampleur des violences faites aux femmes et d'insister sur le fait que 30 ans après l'adoption de l'article sur l'égalité, du chemin reste encore à faire.

### **Juin**

Le 14, lors de la journée de revendications et d'actions sur l'égalité, l'association a profité de l'estrade offerte par le spectacle Tabou pour faire part de ses préoccupations.

### **Octobre**

Le 20 octobre, l'association est intervenue pour dispenser un cours dans le cadre du module OASIS, « Rapports sociaux de sexe 2010-2011 », à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne.

### **Novembre**

Le 28 novembre, nous avons également donné un cours sur les violences sexuelles dans le couple, dans le cadre du module « Violences domestiques » proposé par la Haute école de travail social (HETS-IES) de Genève.

## **Contacts avec les médias**

### **Février**

Viol-Secours a été sollicitée par la Tribune de Genève pour un article de fond sur les violences sexuelles commises par les jeunes, paru le 18 février.

### **Avril**

L'association a été interviewée par Le Courrier, afin de commenter les statistiques policières sur les violences domestiques. L'article est paru le 1<sup>er</sup> avril.

Le 19 avril, nous avons été sollicitées par One FM afin de donner notre opinion sur la clémence des jugements pour viols et contraintes sexuelles.

### **Mai**

L'émission « Mise au point » de la TSR préparait un reportage sur les violences sexuelles vécues par les femmes de chambres. Dans ce cadre, la journaliste nous a contactées afin de solliciter notre expertise sur le sujet.

### **Juin**

Du mois d'avril au mois de juin, plusieurs journalistes nous ont contactées concernant la désormais célèbre « affaire DSK ». Nous avons ainsi pu apporter notre regard dans divers quotidiens, dont la Tribune de Genève, Le matin et 24 heures.

Lors de notre action du 14 juin devant le palais de justice, deux coresponsables ont été interviewées pour le journal télévisé de Léman Bleu.

### **Juillet**

L'association a été interviewée pour un article du quotidien Le Matin, le 16 juillet, en réaction aux « Slut walks », « Marches des salopes » s'organisant aux quatre coins de la planète.

## Nos engagements réguliers

### Comité du centre LAVI

L'association est toujours membre du Comité du centre LAVI. Cette collaboration demeure essentielle et nous permet d'apporter une analyse et un regard féministe au sein du Comité.

### Commission consultative sur les violences domestiques

Viol-Secours continue à s'impliquer au sein de cette commission. Notre expertise apporte un regard spécifique et nous permet de continuer à relever qu'il est primordial de ne pas noyer les violences faites aux femmes dans les autres types de violences, au risque d'un sévère retour en arrière.

### RAP (Regroupement des associations privées)

Viol-Secours est membre du RAP depuis sa création en 1995. L'association s'est investie dans ce réseau de manière régulière, convaincue qu'une union des associations doit permettre de défendre au mieux le travail associatif face aux autorités de subventionnement.

L'année 2011 pour le RAP a commencé le 14 février, avec une conférence sur le thème de l'utilité sociale donnée par Matthieu Hély. Cette conférence était un préambule à la journée du partenariat intitulée « Utilité, efficacité et coordination dans l'action sociale » du 15 février. Cette journée a été préparée conjointement avec la Fargo (fédération d'associations privées d'action sociale) et a occupé passablement de place en 2010. Viol-Secours a participé tant à la préparation qu'au déroulement de cette journée qui se voulait être un dialogue entre la Ville, l'Etat de Genève et les associations. A la fin de la journée, nous nous sommes retrouvé-e-s à peu près seul-e-s à faire un constat d'échec. Ceci est venu confirmer ce que l'association ressentait depuis un moment, à savoir que notre manière de lutter collectivement n'est plus partagée par l'ensemble du réseau Rap-Fargo. En effet, nous nous sommes souvent retrouvé-e-s en minorité dans des décisions importantes et les compromis devenaient de plus en plus difficiles à gérer. Par conséquent, le comité a décidé à l'unanimité, avec regret, de quitter le RAP. Notre démission a été annoncée au mois de mai et a été effective pour le 31 décembre. Bien évidemment, nous avons insisté sur le fait que nous restions solidaires et disposé-e-s à collaborer à toute nouvelle action qui correspond à nos principes.

### Rencontre des associations féminines au Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE)

Les rencontres des associations féminines présidées par Madame la Conseillère d'Etat, Isabel Rochat, se sont poursuivies en 2011. Malheureusement, notre agenda ne nous a pas permis d'être autant présentes que nous le souhaitions.

### Réseau femmes

L'investissement au sein de ce réseau a également été ébranlé par notre recherche de cohérence. L'année 2011 a commencé pour le Réseau femmes avec la préparation de la journée du 14 mai « Trente ans d'égalité, ça vous est égal ? » en collaboration avec le SPPE. Viol-Secours n'a pas participé au groupe de pilotage, mais a été amenée à donner son avis régulièrement, avis, il convient de le relever, souvent minoritaire. Parallèlement, nous avons collaboré avec les autres associations à l'écriture d'un livret qui contient 30 recommandations du Réseau femmes qui ont comme but de proposer des pistes de réflexion et d'action pour plus d'égalité à l'avenir.

Malheureusement, la collaboration s'est avérée de plus en plus difficile, car certaines décisions ont nécessité des compromis difficiles. Dans un souci de cohérence, le Comité a pris la décision à l'unanimité de quitter le Réseau femmes. Nous reproduisons ci-dessous la lettre envoyée aux Comités du Réseau qui éclaire davantage notre position :

« (...) Viol-Secours a participé avec entrain à l'élan solidaire qui a permis la création du Réseau femmes en 2007 suite aux changements de politique du SPPE. Diverses actions ont été menées pour dénoncer les discriminations faites aux femmes et pour défendre certains acquis sociaux et associatifs.

Ce réseau, certes informel, a nécessité de part et d'autres des engagements conséquents avec la réalisation de projets importants et de diverses interventions au nom du groupe. Des discussions de fond sur les visions de chaque association ont été amorcées et des divergences ont été entendues. Comme dans tout engagement collectif, ces divergences ont la plupart du temps abouti à des compromis ou à des décisions prises à la majorité.

Certaines décisions nous ont amenées à la conclusion que, même si nous visons incontestablement des buts similaires, nous ne partageons pas la lecture « modérée » voire « politiquement correcte » du féminisme institutionnel majoritairement présente au sein du Réseau femmes.

Lors des Etats généraux de l'égalité, nous nous sommes retrouvées à plusieurs reprises en porte-à-faux avec l'analyse faite des rapports sociaux de sexe en général et des violences faites aux femmes. Afin de garantir des actions ainsi qu'une prise de parole publique libre et cohérente, nous sommes au regret de vous annoncer que Viol-Secours quitte le Réseau femmes.

Nous vous remercions de votre engagement auprès des femmes et restons bien entendu solidaires et prêt.e.s à collaborer avec chaque association dans des projets futurs. (...) »

### **DESC (Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies)**

Le Comité du DESC a adressé des recommandations à la Suisse en 2010, dont une qui concernait la lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque recommandation a été soumise à des organisations et associations spécialisées dans les domaines respectifs, dans le but de proposer des actions aux politiques, afin de permettre la réalisation de ces recommandations. Plusieurs propositions de Viol-Secours ont été retenues, dont une que nous avons déjà formulée dans le livret qui regroupe les 30 recommandations du Réseau femmes :

**« Pour la modification des lois sur l'intégrité sexuelle afin qu'elles ne reflètent plus un mode de pensée patriarcal et sexiste.**

*Ces modifications sont nécessaires au niveau cantonal et fédéral tant d'un point de vue sociétal que pour les femmes agressées sexuellement. Citons à titre d'exemple l'article 190 du CP qui définit le viol comme le fait de contraindre une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel et exclut par conséquent tout autre moyen de pénétration ainsi que les hommes victimes. Cet article est le résultat historique de la négation des violences faites aux femmes. Il renvoie à l'époque où le viol relevait d'une atteinte aux mœurs et était puni afin d'éviter une procréation hors des liens du mariage.»* (Extrait des Lignes directrices pour la mise en œuvre des recommandations des experts du Comité du DESC)

## Vie de l'association

### Membres

Les membres sont des piliers importants de Viol-Secours et participent au maintien et au renouvellement de l'association. Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement les membres qui nous ont rejoint en 2011 et également celles et ceux qui sont resté-e-s fidèles à leur engagement depuis de nombreuses années.

### Equipe professionnelle

En septembre, Sandrine Cina (25%) a quitté son poste d'employée administrative. Arrivée au terme de ses études, elle a trouvé un emploi correspondant pleinement à ses aspirations. Nous tenons à la remercier pour son engagement et lui souhaitons une vie professionnelle épanouissante. Son poste a été repris par Lorraine Astier Cholodenko et le pourcentage est passé à 30 %.

Géraldine Roh-Merolle (65%) a accouché d'Octavie le 11 octobre : Tous nos vœux de bonheur ! Sandra Muri (40%) faisant un retour en Suisse, la remplace durant son congé maternité.

Depuis plusieurs années, les mouvements au sein de l'équipe se répètent et cette année, la fatigue et la surcharge ont atteint Amanda Terzidis (75%) et Isabelle Chatelain (70%). Ne pouvant mener de front toutes les tâches et accueillir de nouvelles travailleuses, un moratoire quant au suivi de nouvelles femmes a été décidé par le Comité ainsi qu'une fermeture de la permanence téléphonique durant le mois de novembre. Chaque changement et absence entraîne des conséquences parfois lourdes pour une équipe aussi petite que celle de Viol-Secours qui n'est plus en mesure d'assurer sa mission de manière optimale. Une demande de poste supplémentaire a été faite au Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE).

Comptabilis est mandatée pour effectuer la comptabilité et les démarches liées au personnel. Nous saluons la qualité de leur travail et leur disponibilité.

L'Equipe accueille en septembre une stagiaire en psychomotricité à 40 % durant une année. Nous nous réjouissons de cette nouvelle dynamique.

### Stage en psychomotricité

Consciente de l'attention particulière donnée par Viol-Secours aux approches corporelles et profondément concernée par les questions de genre, en mars 2011 j'ai pris contact avec Viol-Secours dans le but de me proposer comme psychomotricienne stagiaire dans le cadre de ma dernière année de formation à la HETS-filière psychomotricité.

Le respect des limites de chacune, l'importance de pouvoir dire « oui » ou « non » et la mobilisation des ressources personnelles, sont quelques-unes des bases communes existantes entre l'approche psychosociale offerte à Viol-Secours et l'approche psychomotrice, tout comme les principes de bienveillance, de congruence, d'empathie et de non-jugement.

Suite à une rencontre très enrichissante avec l'équipe de Viol-Secours, ce projet a pris forme et s'est concrétisé. L'objectif principal de l'accompagnement psychomoteur à Viol-Secours est de soutenir les femmes victimes de violences sexuelles dans leur reconstruction, en particulier en ce qui concerne une réappropriation de leur corps.

Vita Nessi, psychomotricienne stagiaire

## Comité

L'Assemblée Générale du mois d'avril a élu le nouveau Comité de Viol-Secours. Nous profitons pour remercier chaleureusement la membre sortante Madame Gabriela Félix Labrada. Ainsi, pour 2011, nous avons le plaisir de vous annoncer la réélection de Madame Brigitte Bucherer Baud en tant que Présidente de l'association, avec comme membres du Comité Mesdames Virginia Lucas, Gudrun Russig, Messieurs Christian Schiess et Simone Horat, ainsi que Mesdames Isabelle Chatelain et Amanda Terzidis en tant que représentantes de l'équipe professionnelle.

## Supervision

L'équipe poursuit le travail de supervision entamée avec Madame Marie-Josée Lacasa. Nous restons convaincues qu'un rythme régulier de supervision améliore notre modèle d'intervention et contribue à affiner notre regard sur des situations complexes.

## Formations suivies

- Le cours donné le 12 avril par Maître Bertani sur le nouveau code de procédure pénale.
- Le cours « techniques de ressourcement » dispensé par Marlyse Schweizer à l'EESP de Lausanne les 4, 5 et 6 mai.
- La psychomotricienne en fin de formation de notre association bénéficie tout au long de son stage (septembre 2011-juin 2012), d'un encadrement et d'une formation continue, donnée par les coresponsables, sur les violences sexuelles faites aux femmes.

## Perspectives 2012

### Procédure dans les auditions de requérantes d'asile victimes de violences sexuelles

En 2012, nous souhaitons mettre l'accent sur une préoccupation qui nous suit depuis juin 2010. A cette date, nous avons été interpellées par une information brève dans la newsletter de mars 2010 de l'Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE) intitulée « l'attitude choquante des autorités lors de l'audition d'une femme violée ». En lisant l'extrait du procès-verbal de l'audition, nous avons été extrêmement heurtées. En effet, l'audition avait la forme d'un interrogatoire et les questions posées étaient inadéquates. Nous avons adressé une lettre à l'Office Fédéral des Migrations (ODM) en demandant des explications. Leur première réponse ne nous a pas satisfait·e·s et nous nous sommes à nouveau adressé·e·s à ce service. Malheureusement, leur deuxième réponse s'est perdue et nous n'avons eu connaissance de cet envoi que récemment. Nous comptons donner une suite à cette interpellation.

### Fem Do Chi

En milieu d'année 2011, l'équipe des animatrices s'est agrandie. 2012 sera l'occasion de diversifier les types de stages notamment avec des ateliers de révision et davantage de stages d'approfondissement. Cette année sera aussi celle où la construction de la nouvelle équipe prendra toute son importance.

### **Groupe « Mon corps à moi ! »**

Un nouvel atelier corporel verra la lumière au printemps 2012 à Viol-Secours : le groupe « MON CORPS À MOI ! » offrira la possibilité de vivre des expériences corporelles variées et de rencontrer des femmes ayant un vécu similaire dans un espace sécurisant où le non-jugement, le respect de soi et de l'autre sont primordiaux. Ce groupe sera co-animé par une coresponsable psychosociale de Viol-Secours et par la psychomotricienne stagiaire de Viol-Secours.

### **Festival « la Solidarité dans tous ces Etats »**

La Commune de Plan-les-Ouates a soutenu diverses activités de prévention de notre association, tels que le module d'intervention TABOU et un stage d'autodéfense Fem Do Chi pour adolescentes. Elle organise tous les quatre ans un festival qui présente à la population les associations et les projets subventionnés au cours de la dernière législature.

Pour l'édition 2012 de ce festival, le Service de l'action sociale nous propose de participer à l'événement, en tenant un stand d'information sur notre association dans le cadre d'une exposition ouverte au public.

Nous sommes également sollicitées pour animer des interventions percutantes, qui puissent susciter l'intérêt des visiteuses et visiteurs sur la problématique des violences faites aux femmes. Nous pouvons d'ores et déjà vous donner un avant goût des propositions originales de Viol-Secours : un concours de cri dont la personne gagnante recevra un bon pour un stage d'autodéfense Fem Do Chi.

### **Renouvellement du contrat de prestations**

En 2012 se déroule la négociation pour le renouvellement du contrat de prestation 2013- 2016. Nous espérons que le renouvellement s'accompagnera de l'obtention d'un poste supplémentaire, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association et de continuer notre mission de manière optimale.

## Remerciements

26 ans d'existence et, pour certain-e-s, 26 ans d'engagement et de soutien. Nous saluons cette continuité qui a permis à l'association Viol-Secours d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Nous adressons également nos chaleureux remerciements aux partenaires publics et privés qui nous ont rejoint au fil des années et qui, grâce à leurs subventions et à leurs dons, permettent à l'équipe professionnelle de Viol-Secours de remplir sa mission.

### Subventions publiques

L'Etat de Genève (Département de la solidarité et de l'emploi)

### Dons des communes genevoises

Aire-la-Ville ; Bardonnex ; Bellevue ; Carouge ; Cartigny ; Chêne-Bourg ; Chêne-Bougeries ; Choulex ; Collex-Bossy ; Cologny ; Lancy, Meinier ; Meyrin ; Onex ; Plan-les-Ouates ; Pregny-Chambésy ; Puplinge ; Thônex ; Troinex ; Veyrier.

### Dons pour des projets ponctuels

Bureau de l'Intégration des Etrangers de l'Etat de Genève.

### Dons de personnes privées et d'entreprise

Church of Scotland, Banque Cantonale de Genève, Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet et Cie, quatre donateurs-trices privé-e-s qui soutiennent notre travail avec grande générosité et fidélité remarquable, depuis de nombreuses années.

### Cotisations et dons des membres

Nous remercions du fond du cœur les membres ancien-nes et nouveaux-elles, qui témoignent leur intérêt pour les activités de l'association par leurs cotisations, dons et encouragements réguliers. Viol-Secours existe grâce à vous qui donnez un sens à l'action collective !

## Comptes

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b><u>Actifs</u></b>		
<b><u>Actifs circulants</u></b>		
Liquidités	77'432.38	91'822.24
Débiteurs	5'670.20	8'601.05
Impôts anticipés	199.90	736.40
Charges payées d'avance	14'557.00	11'904.75
Produits à recevoir	0.00	600.00
<b>Total actifs circulants</b>	<b>97'859.48</b>	<b>113'664.44</b>
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>		
Garantie loyer	4'017.80	4'011.10
Immobilisations corporelles	1.00	1.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>4'018.80</b>	<b>4'012.10</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>101'878.28</b>	<b>117'676.54</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
<b><u>Fonds étrangers à court terme</u></b>		
Dettes envers les fournisseurs	3'978.85	9'319.95
Charges à payer	19'905.20	22'975.85
Produits reçus d'avance	2'950.00	2'990.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	2'462.80	1'530.86
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>29'296.85</b>	<b>36'816.66</b>
<b><u>Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds</u></b>		
Stages FemDoChi	26'267.12	19'964.17
Formation FemDoChi	0.00	14'792.05
Projets ponctuels	7'906.20	7'906.20
<b>Total fonds affectés</b>	<b>34'173.32</b>	<b>42'662.42</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>		
Fonds de soutien	3'279.05	3'379.05
Résultats reportés	34'308.13	34'308.13
Réserve "Part de subvention non dépensée"	820.93	510.28
<b>Total fonds propres</b>	<b>38'408.11</b>	<b>38'197.46</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>101'878.28</b>	<b>117'676.54</b>

## Comptes

	Comptes2011	Budget 2011	Comptes 2010
<b>Résultat d'exploitation</b>			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Subventions Etat de Genève	295'000.00	295'000.00	295'000.00
Subventions Communes	22'000.00	19'000.00	24'300.00
Dons privés	30'350.00	18'000.00	20'420.00
Cotisations de membres	8'235.00	4'200.00	4'760.00
Animations	5'886.05	6'500.00	15'034.65
Produits activité FemDoChi	37'314.19	25'000.00	29'143.65
Produit d'intérêts	639.80	700.00	944.75
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>399'425.04</b>	<b>368'400.00</b>	<b>389'603.05</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<b>Personnel</b>			
Salaires	-241'690.85	-226'000.00	-240'829.35
Charges sociales	-51'718.06	-51'600.00	-51'085.60
Formations et supervisions	-3'257.95	-4'500.00	-4'012.25
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-296'666.86</b>	<b>-282'100.00</b>	<b>-295'927.20</b>
<b>Frais généraux</b>			
Frais de locaux	-20'944.70	-20'900.00	-20'190.55
Frais d'animations	-12'571.90	-13'200.00	-12'534.50
Charges activité FemDoChi	-31'011.24	-22'000.00	-24'676.45
Frais administratifs	-26'839.45	-29'500.00	-26'653.05
<b>Total frais administratifs</b>	<b>-91'367.29</b>	<b>-85'600.00</b>	<b>-84'054.55</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-388'034.15</b>	<b>-367'700.00</b>	<b>-379'981.75</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11'390.89</b>	<b>700.00</b>	<b>9'621.30</b>
<b>Produits et charges exceptionnels</b>			
Dons affectés – Projets spécifiques	5'450.00	5'000.00	35'620.00
Charges- Projets spécifiques	-6'132.25	-5'000.00	-45'978.90
Dons affectés formation FemDoChi		14'900.00	
Charges formation FemDoChi	-17'610.60	-14'900.00	-32'640.35
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-18'292.85</b>	<b>0.00</b>	<b>-42'999.25</b>
<b>Résultat net avant résultat des fonds</b>	<b>-6'901.96</b>	<b>700.00</b>	<b>-33'377.95</b>
Attributions aux fonds	-37'658.74		-29'143.65
Utilisation des fonds	45'803.29		63'316.80
<b>Résultat de l'exercice avant traitement du résultat</b>	<b>1'242.59</b>	<b>700.00</b>	<b>795.20</b>
Part due à l'Etat	931.94	525.00	596.40
<b>Résultat de l'exercice après traitement du résultat</b>	<b>310.65</b>	<b>175.00</b>	<b>198.80</b>

Les comptes complets peuvent être obtenus auprès de l'association.

